

« La procréation médicalement assistée (PMA) est-elle toujours source de bonheur ? »

Résumé de la conférence de Françoise NIESSEN, médecin ophtalmologiste pédiatrique à l'hôpital Antoine Béclère de Clamart (92) et enseignante en théologie morale fondamentale et en bioéthique au séminaire Saint Sulpice d'Issy les Moulineaux (92).

Introduction

La procréation médicalement assistée est-elle toujours source de bonheur ?

En France, 15 à 20 % des couples consultent pour des problèmes de fertilité. 7 à 8% vont être traités pour infécondité.

Les techniques de procréation médicalement assistée (PMA) apportent de la joie dans bien des foyers. Mais elles sont également source de nombreuses difficultés : elles ont un coût humain parfois considérable ; et le couple peut être confronté à des questions posées par l'emploi de ces techniques.

Comment un couple confronté à son infertilité va-t-il pouvoir vivre cela et trouver un chemin de bonheur ?

1°) Qu'est-ce que le bonheur ?

a) Le bonheur en morale philosophique et théologique

Le premier traité de morale philosophique, celui d'Aristote (*Ethique à Nicomaque*) commence par la question du bonheur : tout le monde cherche le bonheur. Mais sur la nature du bonheur, les avis divergent.

Dans la Bible, dès le Décalogue, le Seigneur déclare qu'il a fait sortir son peuple de l'esclavage et du malheur. Si le peuple veut continuer à vivre heureux, il est invité à vivre selon ses commandements.

Aujourd'hui, on parle d'éthique de la construction de soi, de la responsabilité. Il s'agit de viser le bien de chacun et de tous.

Comment faire pour faire le bien ? Il s'agit d'articuler trois pôles :

- le sujet lui-même avec tout ce qu'il est, là où il est, son histoire, le sens qu'il veut donner à sa vie ;

- la situation dans laquelle le sujet se trouve en sachant que le réel est parfois bien complexe ; il y a des dilemmes.

- la référence aux différentes sources de la sagesse morale : lois morales que nous connaissons par l'Écriture Sainte, l'enseignement du magistère...

Les lois morales sont le chemin habituel de la construction de soi.

Le lieu du discernement moral : la conscience morale.

Ben Sirac le Sage 15,14-17 : « Dieu a laissé l'homme à son propre conseil ... Aux hommes sont proposées la vie et la mort. »

b) Le bonheur en bioéthique

C'est éviter ou limiter la souffrance et le malheur. Mais pas par n'importe quel moyen. La valeur n°1 : le respect de la dignité de tout être humain.

Le bonheur quand l'enfant se fait attendre ? C'est le couple lui-même qui est appelé à faire ce discernement moral. Il peut se faire accompagner.

2°) Le désir d'enfant et le malheur de l'infertilité

a) Il y a 3 dimensions au désir d'enfant : personnelle, conjugale, intergénérationnelle.

Mais le désir d'enfant est complexe et ambivalent.

b) Infertilité : définition et causes

L'infertilité, selon l'OMS, c'est quand aucune grossesse ne survient au bout de 2 ans de relations sexuelles régulières non protégées. Mais le ressenti des couples est différent : question de rapport au temps.

Les causes d'infertilité sont diverses : recul de l'âge où les femmes veulent leur premier enfant ; pathologies des trompes ; substances toxiques de l'environnement ; etc.

c) Une très grande souffrance

Difficulté de l'apprendre : c'est une blessure narcissique ; difficulté par rapport au conjoint (risque d'en vouloir au conjoint stérile) ; dégoût des relations sexuelles. Aujourd'hui, en France, il va de soi de recourir à la médecine. Mais la première règle est de ne pas précipiter l'intervention médicale. Il faut laisser les sentiments négatifs s'épancher. Il faudra aussi prendre le temps de la prière et de la méditation de la Parole de Dieu. Il faudra rechercher un accompagnement.

d) Que dit la Bible sur le désir d'enfant

Quelques versets de l'Ancien Testament :

Gn 1, 27 : « Dieu créa l'homme à son image... Dieu les bénit et leur dit : « soyez féconds et prolifiques... » ». La fécondité est plus large que la procréation.

Gn 4, 1 : naissance du premier homme. « L'homme connut Eve sa femme... Elle dit : j'ai enfanté un enfant de la part de Dieu. » Eve ne dit pas : « Adam m'a fait un gosse » ; l'enfant est toujours aussi en relation avec Dieu.

Gn 12 : « je ferai de toi une grande nation ». Il y a une dimension collective du « soyez féconds ». C'est par la foi qu'Abraham est fécond.

La stérilité est toujours présentée comme une épreuve. Elle est attribuée à la femme et vécue comme une honte. Elle est voulue par Dieu. Sara dit à Abraham : « Dieu m'a empêchée d'enfanter ».

Aujourd'hui, on ne peut plus dire cela.

Dans le Nouveau Testament :

Il semble exister une certaine relativisation de la fécondité charnelle. En Mt 19, Jésus insiste d'abord sur l'union de l'homme et de la femme et non d'abord sur le rapport à l'enfant.

Pour Paul (Ep 5), l'union de l'homme et de la femme signifie l'amour du Christ pour son l'Église.

En Mt 19, on peut renoncer à la fécondité charnelle « à cause du Royaume de Dieu ».

Nous sommes les enfants adoptifs de Dieu : « Il nous a prédestinés à être pour Lui des fils adoptifs par JC ; ainsi l'a voulu sa bienveillance » (Ep 1, 5).

3°) Techniques d'Aide Médicale à la Procréation (AMP)

On peut distinguer 2 groupes de techniques et dans chaque catégorie, 2 sous-groupes :

a) *Insémination artificielle* (dans le couple ou avec donneur)

Le sperme du conjoint ou d'un donneur est déposé dans l'utérus à l'aide d'un fin cathéter.

b) *Fécondation in vitro* (FIV), (dans le couple ou avec donneur) :

Recueil de sperme et d'ovocytes qui sont mis en contact in vitro pour obtenir des embryons. Un ou deux embryons sont ensuite transférés dans l'utérus. Les embryons surnuméraires sont congelés.

Il y a des techniques de FIVnat c'est-à-dire en cycle naturel où un seul ovocyte est fécondé. Il n'y a pas d'embryons surnuméraires.

Législation AMP 1994 et 2004 :

- couple (homme + femme) vivant, en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune d'au moins de 2 ans. Le législateur se soucie du bien de l'enfant. Il faut que l'infertilité ait été médicalement prouvée.

- embryons in vitro : la loi dit que cela ne peut se faire que dans le cadre d'une AMP, avec au moins les ovocytes ou les spermatozoïdes d'un des membres du couple.

Les embryons surnuméraires conservés depuis plus de 5 ans peuvent être donnés à un couple ou à la recherche ; sinon « il est mis fin à leur conservation » ; dans tous les cas, après consentement du couple.

Le vécu psychologique de ces techniques

Il faut une grande solidité psychologique face à l'intrusion médicale dans l'intimité sexuelle. Les rapports sexuels sont sous surveillance. Cette médecine est très dualiste : elle réduit les personnes à des corps.

Les techniques de FIV sont très éprouvantes pour la femme en particulier.

Il y a une souffrance par rapport aux échecs (stress, dépression, ...)

Le danger est le passage à l'acharnement procréatif.

L'infertilité casse des couples ; la PMA casse également des couples

4°) Questions éthiques posées par ces techniques

Les techniques de PMA viennent d'un élan de générosité pour répondre à la souffrance des couples infertiles. Mais ces techniques sont-elles toujours un progrès en humanité ? Sont-elles respectueuses de la femme, de l'homme, de l'enfant, de l'embryon ?

a) *Toutes ces techniques entraînent une dissociation entre la relation sexuelle et la procréation. Est-ce bon pour le couple ? Pour l'enfant ?*

b) *Les embryons in vitro* : est-ce une atteinte à la dignité de l'enfant ? Certains seront jetés tout de suite, d'autres congelés avant d'être à leur tour utilisés ou jetés. Cela a-t-il du sens de mettre des embryons humains dans l'azote liquide pour les congeler ?

c) *Que penser de l'introduction d'un troisième personnage dans la vie du couple, pour le couple et pour l'enfant ?*

L'AMP n'est pas la seule réponse à l'infertilité conjugale.

D'une part, la médecine peut arriver à lever des obstacles à l'infertilité : hormones, stimulation ovarienne...

D'autre part, il peut y avoir un travail psychologique à faire. Ce travail peut dénouer des nœuds.

Enfin, il y a d'autres chemins de fécondité, dans le don de soi, après avoir fait le deuil d'une fécondité charnelle : adoption ; engagements humanitaires, éventuellement vécus en couple.

5°) Enseignement du magistère de l'Eglise Catholique

Le magistère = le pape et les évêques dans leur mission d'enseignement.

Des documents

1987 : *Donum vitae* (DV), Congrégation pour la doctrine de la foi.

1995 : *Evangelium vitae*, Jean-Paul II, encyclique.

2008 : *Dignitas personae* (DP), Congrégation pour la doctrine de la foi.

Repères éthiques du Magistère

a) *Deux repères anthropologiques majeurs*

- *sur l'embryon humain* : l'embryon, dès le stade de la fécondation, est un corps humain embryonnaire engagé dans un processus de développement qui aboutit normalement à la naissance d'un enfant : on ne peut pas définir un seuil d'humanité. « L'être humain doit être respecté et traité comme une personne dès sa conception ». On doit donc lui reconnaître le droit de la vie.

- *sur le mariage*

Le mariage et la famille sont le cadre authentique où la vie trouve son origine. La vie provient d'un acte qui traduit l'amour de l'homme et de la femme : l'acte conjugal est inséparablement corporel et spirituel (dimension d'amour). La foi dit encore plus la signification du mariage chrétien.

b) *Ces deux repères permettent de poser trois valeurs fondamentales :*

- 1) Droit à la vie de tout être humain dès la conception
- 2) Unité du mariage : père et mère seulement l'un par l'autre
- 3) Valeur de la sexualité humaine où la procréation apparaît comme le fruit de l'acte conjugal.

« A la lumière de ces critères, sont à exclure toutes les techniques de fécondation hétérologue et celles de fécondation artificielle homologue qui se substituent à l'acte conjugal. » D.P 12.

c) Le respect dû aux embryons humains in vitro

Conduit l'Eglise à dire non à la destruction des embryons, non aux expérimentations sur ces embryons, non à l'adoption prénatale.

d) Dissociation entre la relation sexuelle et la procréation

La vie doit provenir d'un acte qui exprime l'amour réciproque de l'homme et de la femme, acte posé dans le mariage.

e) AMP avec tiers donneur

Du côté du couple, les époux s'engagent à devenir père ou mère l'un par l'autre, sans l'intervention d'un tiers. Du côté de l'enfant, on ne respecte pas son droit d'être mis au monde dans un couple constitué d'un seul homme et d'une seule femme.

6°) Repères pour l'accompagnement et le discernement en situation

Que faire dans l'accompagnement, pour aider au discernement ?

a) Bien tenir l'ensemble de la doctrine morale de l'Église

Il faut distinguer l'éthique de la loi (permis ou défendu) et l'éthique de la responsabilité, mais ces deux éthiques appartiennent à la doctrine de l'Église.

Éthique de la loi : on applique la loi de façon déductive sans tenir compte du contexte. Cette méthode a beaucoup d'intérêt : elle rappelle l'importance de la loi en morale. Elle donne aussi beaucoup de sécurité et de « confort » en vie morale. Cependant, elle ne tient pas compte des circonstances, ni des conflits de valeurs.

Éthique de la responsabilité : elle prend en compte la personne, l'analyse de la situation dans toute sa complexité, les valeurs et normes morales concernées par la situation. Gaudium et Spes : « Dans leur manière d'agir, que les époux chrétiens sachent qu'ils ont l'obligation de toujours suivre leur conscience ». La conscience doit être formée et éclairée par les normes morales, par le partage avec d'autres et par l'écoute de l'Esprit Saint.

b) Question du lien entre relation sexuelle, procréation, techniques médicales, amour et don de la vie

« Bien qu'on ne puisse pas approuver la modalité par laquelle est obtenue la conception dans la FIV, tout enfant doit être accueilli comme un don vivant de la bonté divine et éduqué avec amour. » Donum vitae II B5.

c) Le respect de la vie des embryons humains in vitro : une norme majeure

Il y a une hiérarchie entre les trois valeurs :

- 1 Respect de la vie embryonnaire
- 2 Père et mère seulement l'un par l'autre
- 3 La procréation comme fruit de l'amour conjugal

Le respect de la vie embryonnaire n'est pas la première valeur du point de vue chronologique. Mais cette norme a le plus grand poids, c'est pourquoi elle est donnée en premier. Dissocier l'acte conjugal de la procréation a une moindre négativité éthique que le non-respect de la vie embryonnaire.

Le respect de la vie des embryons humains est une norme majeure (Evangelium vitae n° 57) : « Rien ni personne ne peut autoriser que l'on donne la mort à un être humain innocent, fœtus ou embryon, enfant ou adulte. »

Il convient donc de souligner la gravité des pratiques de sélection, conservation et destruction des embryons surnuméraires. Il y a des techniques de FIV qui ne conduisent pas à la conception d'embryons surnuméraires ni à des embryons congelés.

d) Que faire des embryons humains congelés orphelins ?

La moins mauvaise solution semble être de les décongeler délicatement et de les laisser mourir. Le raisonnement est similaire à ce qui se fait dans les traitements lourds en fin de vie.

e) Accompagnement : offrir du temps et de l'écoute

Ecouter pour que le couple puisse mûrir sa propre décision face aux pressions des parents, amis, médecins. L'accompagnateur ne prend pas les décisions à la place du couple ni n'assène des vérités mais sa tâche est d'éveiller la conscience par des questions délicatement posées. L'accompagnement ne se limite pas à la décision AMP ou pas AMP, mais il doit aussi être proposé pendant le parcours de l'AMP.

Sur le chemin du bonheur...

« Les époux chrétiens ont l'obligation de toujours suivre leur conscience. » (GS 52)

« La charité passe toujours par le respect du prochain et de sa conscience, même si cela ne signifie pas accepter comme un bien ce qui est objectivement un mal. » (Abrégé CEC 375)

« Jésus lui-même les rejoignit et fit route avec eux » (Lc 24, 15)

Le fruit d'un bon discernement est de goûter le fruit de l'Esprit Saint : « Voici le fruit de l'Esprit Saint : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, foi, douceur. » (Ga 5, 22-23)

NB Quelques chiffres :

Dans le monde, depuis 1978 : environ 4 millions d'enfants nés par les techniques d'AMP.

En France, 20000 bébés naissent chaque année par AMP dont 14000 par la FIV et 6000 par l'insémination.

93% sont des techniques intraconjugales

Ces chiffres sont à rapporter aux 830.000 naissances par an en France et surtout aux 200.000 IVG.



Conférence adressée aux animateurs de préparation au mariage à l'Institut LaSalle (Beauvais)

28 novembre 2010

Pastorale familiale - familles@catho60.cef.fr